

AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DES FORÊTS : Planification et aménagement des forêts qui englobent toutes les valeurs commerciales et non commerciales de la forêt, i.e. la pratique de la foresterie.

BIODIVERSITÉ : La variété et la variabilité des organismes vivants et des complexes écologiques dans lesquels ils évoluent; la variété des espèces de la biosphère incluant leur diversité génétique et les assemblages qu'elles forment.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : Développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FORÊTS : Planification, aménagement et utilisation de la ressource forestière qui respectent la capacité de l'écosystème forestier de répondre aux besoins anticipés des générations futures.

FORESTERIE : Science ou art d'aménager les forêts pour la production de bois et autres utilisations commerciales, de même que pour l'habitat faunique, les activités récréatives, la chasse, la pêche, le piégeage, la protection des bassins hydrographiques et la préservation de la nature.

INTENDANCE DES FORÊTS : La garde et la gestion des forêts de manière à accroître et non diminuer le caractère durable des forêts.

INTERVENANTS (ou INTÉRESSÉS) : Tous ceux qui ont un intérêt acquis ou perçu dans les ressources forestières sans égard à un ordre quelconque de priorité.

POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE : Le volume maximum des récoltes annuelles de bois que l'on peut prélever dans une unité d'aménagement donnée, selon un plan d'aménagement préalable, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier.

RENDEMENT SOUTENU : Capacité de la forêt de produire une quantité de bois qui y sera prélevé sur une base durable; le volume de bois prélevé est en principe constant, mais pourrait techniquement ne pas l'être.